

Image not found or type unknown



Rédaction de bail commercial par notaire

Par **mmnospam**, le **19/08/2015** à **21:57**

Bonjour,

J'ai actuellement un mandat de gestion avec une agence immobilière. N'ayant pas confiance en cette agence (suite à plusieurs différents), je souhaite passer par un notaire pour faire rédiger un bail commercial et ainsi mieux cadrer juridiquement ce contrat.

L'agence immobilière est elle en droit de m'obliger de passer par elle pour la rédaction du bail ou le droit me permet il de passer librement par un notaire.

Merci pour votre réponse.